

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet DJR BROUSSE sur la commune principale de l'AIOT 111 Route de taninges 74100 Vétraz-Monthoux.

La référence de votre dossier est A-3-QPGHM0EYA et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/10/2023 à 12h42 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **43806811600054**

Organisme : **ESSOR INGENIERIE**

Fonction : **Responsable pôle environnement**

Personne morale

N° SIRET **34079426200030**

Raison sociale **TRANS DJR-BROUSSE**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

111 ROUTE VETRAZ-MONTHOUX

74100 VETRAZ MONTHOUX

Signataire

Qualité : **Président directeur général**

Référent

Fonction : **Chargée d'études environnement**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **DJR BROUSSE**

Description des activités :

L'entreprise TRANS DJR BROUSSE est une société de transport international de marchandises.

Cette entreprise dispose actuellement d'un site sur la commune de Vétraz-Monthoux. Afin de répondre à leur besoin de stockage résultant d'une augmentation de leur activité, l'entreprise souhaite agrandir sa capacité de stockage avec la création d'un nouveau bâtiment sur une parcelle accolée à son site actuel.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **111 Route de taninges 74100 Vétraz-Monthoux**

X : 952715

Y : 6570422

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Élimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets qui seront produits dans le nouveau bâtiment sont assimilables à des déchets domestiques. Les déchets valorisables seront triés afin d'être recyclés dans des filières adaptées.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **Utilisation conjointe des réserves d'eau incendie publiques et d'une réserve sur site**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le risque principal dans le cadre de l'activité de l'entreprise est le risque incendie. Le volume d'eau nécessaire pour la défense incendie est estimé à 240m³/h soit 480m³ pour 2 heures. Afin d'assurer le volume nécessaire en cas d'incendie, le site compte utiliser conjointement les réserves d'eau incendie publiques et une réserve sur site. Un poteau incendie de 60m³/h (soit 120m³ pour 2 heures) sera utilisé en complément d'une réserve sur site de 360m³. Concrètement, un poteau incendie sera créé sur le parking de la messagerie existante, pour permettre un éloignement à moins de 100m de l'entrepôt. Une bâche incendie complémentaire de 360m³ comprenant 2 cannes d'aspiration éloignée de moins de 100m de l'entrepot sera ajoutée. Au sein de l'entrepot des extincteurs en nombre approprié ainsi que des RIA seront mis en place conformément à la réglementation 1510. Une alarme sonore de type 4 avec un signal sonore audible reliée au système de détection incendie sera installée.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)